



# Assemblée générale

Distr. limitée  
6 juin 2022  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-cinquième session

Vienne, 1<sup>er</sup>-10 juin 2022

### Projet de rapport

Additif

### Chapitre I

#### I. Introduction

#### F. Débat général

1. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des États membres du Comité suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Türkiye, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). Le représentant de la Tunisie a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le représentant de l'Égypte a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique. Le représentant de l'Union européenne en qualité d'observatrice permanente a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. D'autres déclarations ont été faites par les organisations suivantes, dotées du statut d'observateur : APSCO, Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Comité mondial d'observation de la Terre par satellite, FIA, For All Moonkind, Institut de La Haye pour la justice mondiale, Institut international de droit spatial, National Space Society, Open Lunar Foundation, Organisation européenne de télécommunications par satellite, Space Generation Advisory Council, Square Kilometre Array Observatory, UNIDROIT et UNISEC-Global.

2. Le Comité a remercié Marius-Ioan Piso (Roumanie), Président sortant, Francis Chizea (Nigéria), premier Vice-Président sortant, et Nicolás Botero Varón (Colombie), deuxième Vice-Président/Rapporteur sortant, de leur excellent travail et des résultats obtenus pendant leurs mandats.



3. À la 786<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> juin, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a rappelé que l'année 2022 avait été celle du soixante-cinquième anniversaire du lancement dans l'espace du premier satellite artificiel de la Terre, Spoutnik-1, du cinquante-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et du cinquantième anniversaire du programme Landsat (satellite d'observation des terres). Il a souligné qu'il importait de renforcer la collaboration internationale, de promouvoir le respect des traités des Nations Unies relatifs à l'espace, de favoriser un accès équitable à l'espace et d'encourager les initiatives de mise en commun des connaissances. Il a également souligné le rôle fondamental que jouait la recherche-développement dans le domaine des sciences et techniques spatiales pour le développement durable sur Terre, la protection et la préservation du milieu spatial et l'exploration de l'univers.

4. Le Président a accueilli chaleureusement l'Angola, le Bangladesh, le Koweït, le Panama et la Slovénie, les derniers pays en date à être devenus membres du Comité, dont le nombre a ainsi atteint la centaine. Il a également souhaité la bienvenue à Open Lunar Foundation, Square Kilometre Array Observatory et UNIDROIT, dernières organisations internationales et non gouvernementales en date à avoir été dotées du statut d'observateur auprès du Comité.

5. Toujours à la 786<sup>e</sup> séance, le Directeur par intérim du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle il a dressé le bilan des travaux accomplis par le Bureau. Il a souligné que le Bureau avait continué à s'adapter aux difficultés causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en adoptant et en utilisant de nouvelles solutions et en les appliquant à l'ensemble des activités afin de garantir la prestation des services et une approche axée sur les résultats. La demande pour les services que le Bureau fournissait aux États Membres avait continué à augmenter, et ce contexte posé, le Directeur par intérim a mis l'accent sur les activités que le Bureau menait actuellement et mènerait prochainement, notamment en coopération avec divers partenaires, en particulier au profit des pays en développement. Il a également annoncé qu'il prendrait sa retraite dans les mois qui suivraient.

6. Le Comité a remercié le Directeur par intérim du Bureau des affaires spatiales, Niklas Hedman, qui apportait depuis longtemps une précieuse contribution à la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace, en particulier au poste de secrétaire du Comité et de ses sous-comités, qu'il avait occupé pendant plus de quinze ans.

7. Le Comité a entendu les présentations suivantes :

- a) « Le plan spatial de la CONAE », par le représentant de l'Argentine ;
- b) « Projection du moyen spatial national », par le représentant du Chili ;
- c) « Exemples d'affaires traitées à l'aide d'applications du système de navigation par satellite BeiDou », par la représentante de la Chine ;
- d) « La participation de l'Iran au concours CanSat », par le représentant de la République islamique d'Iran ;
- e) « Progrès accomplis dans l'exploration humaine de l'espace profond et projets menés dans ce domaine », par le représentant des États-Unis ;
- f) « La nécessité de protéger le patrimoine culturel dans l'espace », par la représentante de For All Moonkind, organisation dotée du statut d'observateur ;
- g) « Pour que les jeunes parlent d'une seule voix de politique spatiale et de promotion de l'espace : présentation de la plateforme de Space Generation », par la représentante de Space Generation Advisory Council, organisation dotée du statut d'observateur.

8. Le Comité a noté que les activités spatiales avaient continué à s'intensifier au cours des dernières années, le nombre d'acteurs présents dans le secteur et d'objets lancés dans l'espace ayant nettement augmenté.

9. Le Comité a convenu qu'il restait, avec ses deux sous-comités, et avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, la seule tribune internationale chargée de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.
10. Le Comité a convenu que le nombre croissant d'États devenus membres du Comité au cours des dernières années montrait bien que l'importance des travaux menés par cet organe intergouvernemental était reconnue au niveau international.
11. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait soutenir un système international fondé sur des règles, au cœur duquel se trouverait l'Organisation des Nations Unies, et une conception multilatérale des affaires internationales, et que le Comité contribue à ce système, notamment par le développement du droit international de l'espace, de normes et de règles internationales, de lignes directrices, de pratiques de référence et d'autres mesures de transparence et de confiance.
12. Quelques délégations ont estimé que la communauté internationale devrait s'employer plus activement à étudier tous les moyens possibles d'utiliser pleinement le Comité et ses sous-comités afin d'atteindre les objectifs communs à toutes les nations concernant les questions spatiales.
13. Quelques délégations ont estimé que si certains pays avaient franchi des caps importants dans leurs activités spatiales, d'autres commençaient à peine à élaborer leurs propres programmes spatiaux et politiques spatiales, et qu'il était essentiel que les pays en développement ne soient pas laissés de côté ou injustement désavantagés dans cet élan d'exploration spatiale. Par conséquent, le renforcement des capacités et l'assistance technique étaient des facteurs essentiels au développement des aptitudes de ceux qui travaillaient dans ce domaine, car ils leur permettaient d'acquérir des compétences et des connaissances transmises par des pays plus expérimentés en matière d'activités spatiales.
14. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel l'utilisation et l'exploration de l'espace devaient se faire exclusivement à des fins pacifiques, le but étant de réaliser un dessein commun pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur stade de développement économique et scientifique, et dans le respect de l'ensemble des règles de droit international applicables.
15. Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient travailler en plus étroite collaboration, en particulier sur les questions communes à leurs domaines de compétence respectifs ou étroitement liées.
16. L'avis a été exprimé selon lequel le Comité et son secrétariat devraient poursuivre leurs initiatives et étudier des moyens de resserrer encore leur coordination avec les deux sous-comités et d'intensifier leur participation à leurs travaux, et faire de même avec les organes dont les activités étaient étroitement liées au mandat du Comité, comme les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, s'il y avait lieu, car cela permettrait de régler les questions interdisciplinaires de manière coordonnée, pertinente et rapide.
17. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel l'adhésion croissante que suscitaient les Accords d'Artemis sur les principes relatifs à la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation civiles de la Lune, de Mars, des comètes et des astéroïdes à des fins pacifiques prouvait que ceux-ci constituaient un cadre opérationnel important permettant de préserver la transparence, la sécurité et la durabilité de l'exploration pacifique de l'espace.
18. Quelques délégations ont estimé que la coopération autour du projet de station de recherche spatiale lunaire lancé par la Chine et la Fédération de Russie progressait et offrait à tous les partenaires intéressés de nouvelles perspectives en matière d'exploration spatiale.

19. Quelques délégations ont rappelé qu'elles s'opposaient à la création d'un centre régional pour l'éducation scientifique et technique dans le domaine spatial en Eurasie, qui serait affilié à l'Organisation des Nations Unies et hébergé par l'Université d'entreprise Roscosmos, comme le proposait le Gouvernement de la Fédération de Russie. Ces délégations ont également estimé que, bien que l'Assemblée générale ait noté avec satisfaction, dans sa résolution 76/76, l'avancement de la mise en place du centre régional, elles ne pouvaient accepter, compte tenu de l'évolution récente de la situation, l'affiliation de ce centre régional à l'ONU.

20. Le point de vue a été exprimé selon lequel le Comité avait noté, à sa soixante-quatrième session, que la mission d'évaluation portant sur le projet de création du centre régional avait donné lieu à une recommandation tendant à accepter l'offre de la Fédération de Russie de créer ce centre ; le Comité s'était félicité des progrès réalisés dans la création du centre régional ; et, par conséquent, le Comité n'avait pas d'autre accord à obtenir. La délégation ayant exprimé ce point de vue a également informé le Comité que le centre était déjà opérationnel et fournissait déjà des services.

21. Le Comité a salué la publication, par le Bureau des affaires spatiales, de son rapport annuel pour 2021, qui rendait compte par le menu des activités du Bureau, de ses programmes de coopération et de partenariat, et de ses réalisations de 2021.

22. Le Comité a pris note avec satisfaction des expositions qui avaient eu lieu dans la rotonde du Centre international de Vienne, en marge de sa soixante-cinquième session : celle, organisée par l'Espagne, sur le projet E.T.PACK, solution technologique au problème de la prolifération des débris spatiaux ; celle, organisée par les États-Unis, sur les Accords Artemis ; et celle, organisée par l'UAI et intitulée « Inspiring stars » (Les étoiles, source d'inspiration), sur le concept d'inclusion.

23. Le Comité a pris note avec satisfaction du don, que le Gouvernement polonais avait fait pour l'exposition permanente du Bureau des affaires spatiales, d'un portrait peint de Manfred Lachs, qui avait été le premier Président du Sous-Comité juridique et compté parmi les érudits les plus influents dans le domaine du droit international de l'espace.

24. Le Comité a exprimé sa gratitude pour l'organisation des manifestations suivantes pendant la session :

a) « Faire progresser l'ÉgalitéDesGenres dans l'espace », organisée par la République de Corée et le Bureau des affaires spatiales ;

b) « Nouveaux dans l'espace @ COPUOS 2022 », organisée par la Slovaquie ;

c) « Sensibilisation et renforcement des capacités en vue de l'application des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales : rapport d'étude sur les participants », organisée par le Royaume-Uni et le Bureau des affaires spatiales ;

d) « Les jeunes et l'espace : échanges et perspectives », organisée par les États-Unis et le Bureau des affaires spatiales ;

e) « Table ronde sur les progrès accomplis dans l'élaboration de grandes orientations relatives à la Lune », organisée par Moon Village Association, Open Lunar Foundation, Secure World Foundation et Space Generation Advisory Council ;

f) « Accès à l'espace pour tous : perspectives pour les États Membres », organisée par le Bureau des affaires spatiales ;

g) « Séance d'information en ligne pour les représentant(es) : qu'est-ce que le Bureau des affaires spatiales et pourquoi vous est-il utile ? », organisée par le Bureau des affaires spatiales.

## Chapitre II

### Recommandations et décisions

#### A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

25. Conformément à la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Comité a continué, à titre prioritaire, de s'intéresser aux moyens d'assurer que l'espace extra-atmosphérique continue d'être utilisé à des fins pacifiques et d'examiner la question plus large de la sécurité dans l'espace et certains aspects connexes qui pourraient contribuer à garantir que les activités spatiales sont entreprises de manière responsable et en toute sécurité, y compris les moyens de promouvoir la coopération internationale, régionale et interrégionale à cette fin.

26. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Brésil, Canada, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Mexique, Pays-Bas, République de Corée et Venezuela (République bolivarienne du). Une déclaration a également été faite par le représentant de la Secure World Foundation, organisation dotée du statut d'observateur. Au cours du débat général, des représentantes et représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.

27. Le Comité a entendu les présentations suivantes :

a) « Détection des micro-débris spatiaux avec ADLER-1 », par le représentant de l'Autriche ;

b) « Cartographier le risque de collision en orbite terrestre basse », par le représentant des États-Unis ;

c) « Possibilités et mesures d'amélioration de la sécurité et de la durabilité spatiales », par la représentante des États-Unis ;

d) « Normes de sécurité pour l'espace : en quoi l'élaboration de normes renforce-t-elle la poursuite des objectifs pacifiques ? », par la représentante de Space Generation Advisory Council, organisation dotée du statut d'observateur.

28. Le Comité a convenu que, par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique et par la promotion d'un dialogue international et d'un échange d'informations sur différents thèmes liés à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, il avait un rôle essentiel à jouer pour que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

29. Quelques délégations ont estimé qu'il incombait à toutes les puissances spatiales de préserver et de promouvoir les avantages qu'offrait l'espace extra-atmosphérique pour tous grâce aux avancées réalisées dans le domaine des techniques spatiales et à leurs applications.

30. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel, afin de garantir que l'espace soit utilisé de manière durable et à des fins pacifiques, il était essentiel que les activités spatiales soient menées dans le respect du droit, des règles, des règlements et des normes internationaux.

31. Certaines délégations ont exprimé le point de vue selon lequel des mesures de transparence et de confiance étaient essentielles pour garantir que l'espace soit utilisé de manière pacifique. Les mêmes délégations ont rappelé le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), et encouragé les États à mettre en œuvre les recommandations qui y étaient formulées ainsi que les mesures appropriées.

32. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel, bien que le Comité ne soit pas une instance traitant de désarmement dans l'espace extra-atmosphérique, il jouait un rôle fondamental et unique dans la gouvernance mondiale et la coopération internationale dans l'espace, et devait renforcer ce rôle. Les délégations ayant exprimé ce point de vue ont également estimé que les travaux menés par le Comité dans des domaines variés garantissaient que l'espace était utilisé à des fins pacifiques et constituaient un facteur essentiel de prévention contre le risque de course aux armements et de militarisation de l'espace, complétant et appuyant de ce fait les travaux menés par d'autres instances aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

33. Des délégations ont réaffirmé qu'il était plus approprié que les questions expressément liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à l'utilisation de l'espace pour des activités de sécurité nationale et des questions connexes soient examinées dans des instances chargées de traiter ces questions, telles que la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission de l'Assemblée générale.

34. Des délégations ont exprimé le point de vue selon lequel l'instauration de normes créerait le climat de confiance nécessaire à l'élaboration de futures mesures juridiquement contraignantes régissant les activités spatiales et, dans ce contexte, salué le rapport du Secrétaire général sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (A/76/77) et les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, parce qu'ils approfondissaient le débat sur les normes dans le domaine spatial.

35. Le point de vue a été exprimé selon lequel la menace de la militarisation de l'espace mettait en évidence l'importance du dialogue et de la négociation au niveau international pour l'élaboration de normes juridiquement contraignantes en matière de transparence et de confiance, les mesures non juridiquement contraignantes n'étant pas suffisantes face à la menace d'une course aux armements dans l'espace. La délégation qui a exprimé ce point de vue a également estimé qu'il était essentiel que les mesures juridiquement contraignantes réaffirment qu'il était dans l'intérêt commun que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé à des fins pacifiques, dans le respect des principes existants du droit international.

36. Quelques délégations ont réaffirmé qu'il était essentiel de prévenir une course aux armements et le déploiement d'armes – quelles qu'elles soient – dans l'espace, et demandé à tous les États, en particulier à ceux qui disposaient de capacités spatiales importantes, de contribuer activement à une utilisation pacifique de l'espace pour empêcher sa militarisation et de s'abstenir de déployer des armes - quelles qu'elles soient - dans l'espace ou de prendre toute autre mesure contraire à cet objectif. Les délégations exprimant ce point de vue ont également estimé que la préservation à long terme du milieu spatial exigeait que la communauté internationale s'engage à ce qu'aucune arme ne soit jamais déployée dans l'espace.

37. Des délégations ont rappelé qu'il conviendrait d'accorder une plus grande attention au projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui avait été établi par la Chine et la Fédération de Russie, car il ouvrait la voie à une utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

38. Certaines délégations ont exprimé le point de vue selon lequel la destruction intentionnelle d'objets spatiaux, qui génère une grande quantité de débris spatiaux, augmentait le risque de collision d'objets spatiaux en orbite, d'une part, et constituait, d'autre part, un comportement irresponsable qui compromettrait l'utilisation durable et stable de l'espace.

39. Certaines délégations se sont dites préoccupées par les essais antisatellites qui généraient des débris spatiaux, et elles ont souligné que les États devraient s'abstenir d'utiliser ou de tester ces capacités. Les délégations ayant exprimé ce point de vue

ont également estimé que l'annonce récente faite par les États-Unis, suivis du Canada, selon laquelle ils s'engageaient à ne pas réaliser d'essais de missiles antisatellites à ascension directe à visée destructrice constituait une avancée sur la voie de l'élaboration de normes de comportement responsable dans l'espace.

40. Le point de vue a été exprimé selon lequel le Comité devait rester un espace de débat non politisé, promouvoir l'élaboration d'orientations doctrinales nationales visant à préserver les utilisations pacifiques de l'espace afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, et renforcer la coopération internationale et la compréhension mutuelle.

41. Le point de vue a été exprimé selon lequel le Comité devrait s'intéresser aux défis posés par le développement des vols spatiaux commerciaux, promouvoir le renforcement de réglementations nationales sur la contribution des activités spatiales commerciales aux activités militaires, et veiller à ce que les activités spatiales des entités non gouvernementales soient conformes aux objectifs pacifiques, tout en renforçant la transparence au niveau international. Il convenait également d'attacher de l'importance à la sécurité des activités spatiales, d'améliorer la recherche, d'approfondir les débats et de rechercher des solutions aux risques que présentaient les mégaconstellations en matière de sécurité.

42. Le Comité a noté que la Semaine africaine de l'espace, qui se tiendrait à Nairobi en septembre 2022, offrirait aux parties prenantes de l'industrie spatiale africaine un espace innovant pour réfléchir à l'évolution du secteur et renforcer leurs efforts pour promouvoir et faciliter la coopération intra-africaine et internationale dans le domaine des activités spatiales.

43. Le Comité a noté que le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales avait tenu sa vingt-septième session en ligne du 30 novembre au 3 décembre 2021, sur le thème « Développer l'innovation spatiale grâce à des partenariats diversifiés ».

44. Le Comité a noté que le Conseil de l'APSCO avait tenu sa quinzième réunion en ligne du 9 au 11 novembre 2021. Celui-ci avait approuvé le plan de mise en œuvre des projets de l'APSCO pour 2021-2025, ainsi que l'amendement du règlement sur les activités de coopération de l'APSCO.

45. Le Comité a recommandé que l'examen du point consacré aux moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques soit poursuivi à titre prioritaire à sa soixante-sixième session, en 2023.